




REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur –Fraternité-justice
REGION DE NOUAKCHOTT
COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

Procès-verbal d'attributaire provisoire n°02- CPMP-RN-2023

L'an Deux Mille Vingt Trois, jeudi 26 Janvier à 10 h30mm GMT, s'est tenue une réunion de la Commission de Passation des Marchés Publics de la Région de Nouakchott (CPMP-RN) sous la présidence de son Président Mohamed Fouad Barrada, Président de la commission des Marchés Publics (PRMP) de la Région de Nouakchott.

Les membres :

- Mohamed Abdellahi Cheikh Mohamed Vall, Membre avec voix délibérante 
- Aminata Lo, Membre avec voix délibérante
- Chighaly El Mahjoub, Membre expert 
- MounaMint/ Lehmad, Membre expert 

Ordre de jour :

- PV d'attribution provisoire relatif à l'examen et l'approbation du dossier de la consultation simplifiée concernant les Travaux des réseaux d'irrigation au PK 25.
- **Décision**

1- Attribution provisoire du dossier de la consultation simplifiée concernant les Travaux des réseaux d'irrigation au PK 25. Le Présent PV d'attribution provisoire sera transmis à la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics (CNCMP) pour avis.

- **Objet du marché :** les Travaux des réseaux d'irrigation au PK 25.

2- Les soumissionnaires conformes, qualifiés techniquement :

- **AGIPCO BTP :** montant de l'offre 7.964.388.32 TTC MRU
- **Société TEWFIGH :** montant de l'offre : 8.011.118 TTC MRU
- **MVMAB :** montant de l'offre : 9.658.034,72 TTC MRU
- **EMEL :** montant de l'offre : 11.074.678 TTC MRU

3- Le soumissionnaire retenu : AGIPCO BTP, sous réserve de s'assurer de la validité des attestations administratives.

Le soumissionnaire précité a transmis le 26/01/2023 des attestations administratives valides. Il s'agit de :

3-1- l'attestation de régularité de la Direction Générale des impôts du 24-01-2023

3-2- l'attestation de travail de la direction Générale de Travail du 25-01-2023

3-3- l'attestation de la caisse nationale du 24/01/2023

3-4- l'attestation fiscale du Trésor public du 24-01-2023

3-5- l'attestation de la Banque Centrale de Mauritanie du 26/01/2023

4- Les soumissionnaires exclus.

- **EMEL et MVMAB**

Motifs du rejet :

Absence des CV du personnel de l'entreprise ;

Absence de chiffre d'affaires demandé.

- **SOCIETE TEWFIGH**

- Motifs du rejet :

Absence des CV du personnel de l'entreprise

5-Soumissionnaire ayant présenté l'offre conforme évaluée.

- **AGIPCO BTP**

-Identification du soumissionnaire :


- **Nom** : AGIPCO BTP
- **Adresse** : Tevragh Zeina –Nouakchott
- **Tel** : 46303838- 45 29 29 25
- **BP** : 686 Nouakchott-Mauritanie
- **Email** agipcobtp@gmail.com

6-Délai d'exécution des travaux des réseaux d'irrigation au PK 25

2 (deux) mois

Le Président

Mohamed Fouad Barrada



Les Membres Présents :

- Mohamed Abdellahi Cheikh Mohamed Vall, Membre avec voix délibérante
- Chighaly ElMahjoub, Membre expert
- Mouna Mint/ Lehmad , Membre expert

